

Rapport N° 87

**Plan de quartier 2 Petite Prairie, Route de desserte centrale – ch. Falconnier
Prestations d'ingénieurs – Etudes - Demande de crédit de CHF 81'500.- TTC**

Nyon, le 8 janvier 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 87 s'est réunie le 20 décembre 2012. Etaient présents MM. Victor Allamand, Alexandre Démétriadès, Jean-François Füglister, Laurent Miéville, Franco Tracchia et Claude Farine (président et rapporteur). MM. Théo Avanthay et Knut Rupprecht étaient absents. En début de séance, la Commission a entendu les explications de MM. Olivier Mayor, municipal et François Menthonnex, chef de service. Elle les remercie pour leurs informations et leurs précisions.

Le projet en deux mots

Les travaux de construction de la première partie du futur quartier de la « Petite Prairie », au nord de la Ville, démarrent actuellement. Rappelons que cette nouvelle zone d'habitation sera encadrée, au sud, par le futur Parc du Reposoir, dont l'étude de réalisation va être lancée (préavis 79), à l'ouest par la route de Signy et au nord par le prolongement de la route de la Gravette et futur tracé de la RDU. A terme, 3 à 4000 habitants-emplois y sont prévus. Un deuxième plan de quartier, qui prolonge le premier et longe la ligne du Nyon-Saint-Cergue, n'a pas encore été étudié.

Le plan de quartier du premier secteur a été adopté par le Conseil communal le 30 juin 1997 et est entré en vigueur le 18 août 2000. Conséquence de cette adoption, la Municipalité a soumis en 2003 une demande de crédit de 5,9 millions pour équiper toute la zone (assainissement, services industriels, et route de desserte de Pré-Cosy). Parallèlement, les immeubles projetés ont affronté oppositions et recours qui ont bloqué la réalisation des constructions.

Dans la convention qui accompagne le plan de quartier, la Municipalité s'est engagée à construire à ses frais ce qui s'appelait encore la « Grande Ceinture nyonnaise » entre la route Blanche et la route de Saint-Cergue, une contre-route parallèle à la Grande Ceinture et « une route de desserte centrale réservée principalement à la circulation des transports publics ». C'est l'étude de cet équipement qui fait l'objet du présent préavis.

La route de desserte

L'étude prévue portera donc sur la tranche de route qui sera située au bas du premier plan de quartier. La Commission s'est inquiétée de l'usage exact qui sera fait de cette artère. Réponse de la Municipalité : ce sera très clairement une desserte de quartier, ont précisé les délégués municipaux. Lorsque le plan a été accepté en 1997, il était prévu partout des places de parc en surface. Des discussions ont alors été engagées avec les promoteurs qui ont permis de mettre les voitures en souterrain. De plus, pour limiter au maximum la présence de véhicules, toutes les entrées de parkings se feront par le nord du quartier, le long de la future RDU, où seront concentrés les immeubles administratifs.

Certains des immeubles à construire disposeront au rez de commerces et de locaux pour du tertiaire. Outre les visiteurs liés à ces activités, il n'y aura pas de transit, a-t-il été précisé. Le gabarit de la route sera néanmoins prévu pour le passage d'un bus qui desservira le quartier. Dans l'avenir, il remontera probablement au bout du quartier en direction de la future RDU le long de laquelle un P+R sera aménagé. Le passage des transports publics devrait se faire de manière sécurisée, pour que l'accès des habitants au Parc du Reposoir au sud soit facilité. La ligne de bus devrait être mise en service en décembre 2014.

Qu'en est-il de l'accès à la route de Signy, qui descend de l'autoroute et est empruntée actuellement par 14'000 véhicules ? Réponse municipale : elle se fera avec un « stop », comme pour le chemin de Précossy. En ce qui concerne sa traversée, un passage protégé en surface devra être aménagé qui permettra l'accès au nouveau centre commercial. Il sera également fort utile pour les enfants qui iront au futur complexe scolaire qui sera construit le long du Parc du Reposoir au sud de celui-ci.

Un membre de la Commission a également demandé pourquoi, alors que l'administration dispose de postes supplémentaires, ce travail ne lui était pas confié. Réponse : l'étude d'urbanisation a été faite par la Ville, mais il est normal qu'à la phase de la réalisation, ce mandat soit confié à un mandataire privé.

Deux noms qui soulèvent des questions

La Commission s'est également demandé pourquoi cette nouvelle voie, qui s'appellera Chemin Falconnier, ne disposait pas d'une appellation plus précise, avec un prénom. Le municipal en charge du dossier nous a répondu qu'il tirerait les choses au clair. A l'heure où nous rédigeons, la réponse ne nous est pas encore parvenue.

Autre question : le conseiller communal Maurice Gay a souhaité que la Commission essaie de vérifier si le lieu-dit « La Petite Prairie » ne s'appelait pas aussi « La Bergerie ». Le rapporteur s'est voué, avec l'aide de l'archiviste communale Elisabeth Bourban-Mayor, puis en rencontrant un membre de la famille Girardet, à une petite recherche dont vous trouverez le résultat en annexe de ce rapport.

Conclusion

La Municipalité de Nyon s'est engagée, dans la convention liée au plan de quartier Petite Prairie, à réaliser une route de desserte de ce quartier. Comme les travaux de construction débutent, elle demande aujourd'hui un crédit d'étude pour la réaliser. Précisons que des assurances ont été données pour qu'elle soit en tous points une voie de desserte, qui sera sécurisée et dont les aménagements favoriseront d'abord les cyclistes et les piétons, ceux notamment qui se rendent au futur Parc du Reposoir au sud (en projet). Cette route permettra néanmoins le passage de la ligne de bus qui desservira le quartier.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 87 concernant l'octroi d'un crédit de 81'500.- TTC pour financer les prestations d'ingénieurs relatives aux études nécessaires à l'établissement du projet de la desserte centrale du quartier de la Petite Prairie (Ch. Falconnier),
- oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 81'500.- TTC pour financer les prestations d'ingénieurs permettant d'établir le projet de la desserte centrale du quartier de la Petite Prairie (Ch. Falconnier).
2. à cet effet, de lui accorder un crédit total de CHF 81'500.- TTC qui sera à porter au compte n° 9143.20 "dépense du patrimoine administratif", dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Victor Allamand
Theo Avanthay (absent)
Alexandre Démétriadès
Jean-François Füglistner
Laurent Miéville
Knut Rupprecht (absent)
Franco Tracchia
Claude Farine (président et rapporteur)

Lieu-dit « La Bergerie » : une origine mystérieuse

A la demande du conseiller communal Maurice Gay, nous avons entrepris une recherche pour savoir si le lieu-dit « La Petite Prairie », situé au nord de Nyon, ne s'appelle (s'appelait) pas aussi « la Bergerie ». Ce petit complexe comportait tout d'abord un logement et une grange-écurie, auxquels s'est ajoutée par la suite une maison d'habitation. Nous n'avons pu tirer qu'une conclusion empirique de cette recherche.

Avec l'aide de l'archiviste communale, Mme Elisabeth Bourban-Mayor, nous avons questionné quatre sources différentes : les plans cadastraux, les mises à l'enquête, les journaux (Courrier de la Côte et le Journal de Nyon), enfin le Contrôle de l'habitant. Ce fut un vrai travail de Sherlock Holmes.

1. Les plans cadastraux

Les plans cadastraux nous ont permis une première approche « grand angle ». Sur chacun des plans consultés, le secteur est toujours dénommé « En Mangette », mais le *nom* des bâtiments appelés aujourd'hui « La petite Prairie » n'est pas indiqué. Sur le plan de 1808, les bâtiments n'existent pas encore. Deux bâtiments figurent sur le plan de 1870, « un logement et une grange-écurie ». Sur le plan de 1920, un troisième bâtiment apparaît, une maison d'habitation, qui existe toujours à l'heure actuelle côté route Blanche. Le plan de 1941 n'apporte pas de d'indication supplémentaire.

2. Les mises à l'enquête et les journaux.

Nous avons alors « resserré la focale » pour savoir si le bâti, qui s'est modifié comme on vient de le voir, pouvait révéler quelque chose.

La mise à l'enquête la plus ancienne que nous avons retrouvée ne date malheureusement que de 1924, c'est la construction d'un hangar. Bâtisse qui a visiblement remplacé le « logement » indiqué sur le plan cadastral de 1870. Jules Girardet dépose alors une demande de permis de construire pour ce hangar situé « En Mangette ».

Une autre mise à l'enquête attire notre attention : en 1935, Jules Girardet toujours, veut mettre à l'enquête une cheminée. Dans l'entête de sa lettre, il écrit « La Petite Prairie » qui apparaît ainsi pour la première fois. A ce stade, deux mystères restent entiers : jusqu'ici, on ne parle jamais de « La Bergerie ». De plus, on ne sait pas quand la maison indiquée sur le plan de 1920 a été érigée. Il faut dire que l'obligation de mettre à l'enquête date de 1880, et encore surtout pour les constructions en ville. A l'extérieur, les autorités étaient probablement plus souples. Autre point important : Dans les journaux, le Courrier de la Côte, qui annonce une des mises à l'enquête, parle d'une construction « En Mangette ».

3. Les fiches du Contrôle de l'habitant

C'est en questionnant la vie des habitants – la famille Girardet – que nous allons pouvoir trouver un début d'explication. C'est sur les fiches du Contrôle de l'habitant que survient l'appellation « La Bergerie ». Deux de ces fiches révèlent en effet que, le 6 mars 1924, Jules Girardet déménage de « La Prairie » (demeure plus grande situé beaucoup plus haut en direction de Signy) à « La Petite Prairie » alors que son frère William, quitte « La Petite Prairie » pour la « La Prairie ». Echange compréhensible : Jules n'a pas d'enfants alors que William en a déjà trois (et en aura 9 en tout) . Sur ces deux fiches, il a d'abord été indiqué « La Bergerie », mais l'appellation est biffée sur celle de Jules au profit de « La Petite Prairie ».

Sur la base de ces derniers éléments, on peut donc émettre la supposition suivante : c'est par nostalgie que Jules, qui vient de lâcher « La Prairie », débaptise « La Bergerie », appellation un peu rustique, et appellera désormais sa demeure « La Petite Prairie ». Il utilise d'ailleurs, on l'a dit, cette appellation dans l'entête de sa lettre dans sa demande de mise à l'enquête de 1935. Mais le nom « La Bergerie » est probablement resté une référence à partir de cette période dans le parler populaire et a été transmis de génération en génération, d'où sa survivance actuelle. Quant à la maison elle-même, sa date de construction reste un point d'interrogation : tout ce qu'on peut dire, au vu des plans cadastraux, qu'elle a été construite entre 1870 et 1920, sans qu'on puisse être plus précis.

4. Le témoignage de la famille

Pour en savoir davantage, nous avons questionné la famille Girardet sur l'origine de ce nom, particulièrement Alfred Girardet, 85 ans, témoin de l'histoire de ces terres. Précisons tout d'abord à ce sujet que La Prairie a été achetée par Jules Girardet, son grand-père, en 1917 à une famille française domiciliée à Morez. Il avait quitté le giron familial de Lavigny, devenu trop exigü, et s'était installé à Nyon en 1892.

A cette époque, le domaine La Prairie, d'une surface de 45 hectares, est divisé en deux parties, la partie agricole au nord, et une partie viticole au sud. Mais, est-ce à la suite des dégâts causés par le phylloxéra, le propriétaire donne l'ordre que la quasi-totalité de la vigne est arrachée et la Petite Prairie devient terre agricole. Pourquoi s'appelle-t-elle alors La Bergerie? Alfred Girardet suppose que c'est parce, la vigne ayant disparu, elle était parcourue en hiver par des troupeaux de moutons en transhumance.

La Petite Prairie est tout d'abord provisoirement occupée par un fils de Jules Girardet, William, avant qu'il ne s'installe, en 1924, à la grande ferme de La Prairie. Il est alors remplacé, comme on l'a vu, par un autre fils, Jules (fils). C'est lui qui adopte le nom de Petite Prairie. Il habitera les lieux jusqu'en 1952, pour laisser enfin la place à son neveu Alfred Girardet. Le domaine deviendra alors une surface arboricole : on y cultive des pommes. Et c'est à son initiative que réapparaît l'appellation La Bergerie. Pourquoi ? Parce qu'il souhaitait se distinguer clairement de La Prairie. Mais les autorités ont dû probablement y perdre un peu leur latin puisque c'est aujourd'hui La Petite Prairie qui prévaut. L'adresse postale indique toujours, elle, La Bergerie.

Quant à la date de construction de la maison de La Petite Prairie, elle reste un mystère. Alfred Girardet pense qu'elle a été construite avant 1870, même si elle ne figure pas sur le plan cadastral. Construite avec des pierres de Meillerie, elle dispose de caves à vin qui abritaient des fûts en chêne. La construction du nouveau quartier de La Petite Prairie signe aujourd'hui l'arrêt de mort de cet ensemble de bâtiments ruraux.

Claude Farine / 08.01.2013